

HIGH' TEMS high'tems rappelle Trottinette électrique

- Noms des modèles ou références concernés : **KS N1-B 2019 KS N1-B V1.5**
- Marque : **Kingsong**
- Lot **KSN1B6B190120G001-G100**
- Conditionnements : **Dans un carton fournis avec son chargeur, et manuel d'utilisation**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/07/2020 au 01/10/2021**
- Informations complémentaires : **Afficheur doré, un frein avec sonnette à gauche activant l'étrier situé à la roue arrière. Suspension avant noir, visserie du deck noir, système de pliage noir. Pas de possibilité de se connecter en bluetooth. Produit vendu neuf**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **High'tems, neomobility, Frankilou, City Wheel, AD SA, Green ride**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **les essais réalisés sur la trottinette suivant les prescriptions de la norme NF EN 60335-1 (2013) + A11 + A13 + A1 + A2 pour les machines montrent des manquements à l'annexe I de l'article R 4312-1 du code du travail et une dangerosité sur la base de**
- Risques encourus par le consommateur : **Choc électrique
Incendie**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'une probabilité de 1/ 10000 de choc électrique; risque d'une probabilité de 1/100000 de court-circuit**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**

REOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 15 décembre 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0360280735**
- Informations complémentaires publiques : **Contacter votre revendeur**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre